

PÉTITION

**Non à l'obligation vaccinale de nos collègues
exerçant en trésorerie hospitalière !**

Non au passe sanitaire partout ailleurs !

Non aux menaces de licenciement !

L'allocution du président de la République, le 12 juillet, a provoqué la colère dans de nombreuses couches de la population qui, vaccinées ou non, ont vu dans la généralisation du passe sanitaire une atteinte intolérable aux libertés les plus élémentaires. Pour tous, c'est une nouvelle et insupportable tentative de faire porter sur les soignants et sur la population tout entière la responsabilité de l'incurie de ce gouvernement, de sa politique destructrice depuis des mois. Personne n'a oublié les mensonges de l'exécutif sur les masques, sur les tests, ses attaques continuelles contre l'hôpital public.

La CGT a réaffirmé sa position sur la nécessité de la vaccination pour combattre efficacement la pandémie. Mais elle s'oppose à son obligation, préférant la voie de la conviction. Elle a dénoncé la méthode précipitée, et les conséquences graves qu'un tel texte pourrait avoir sur le pacte républicain, alimentant un clivage entre citoyens détenteurs d'un passe et les autres. La CGT a appelé les parlementaires à ne pas voter de mesures régressives pour le monde du travail.

En plein mois de juillet, des dizaines de milliers de manifestants se sont réunis ces deux derniers samedi pour dénoncer ce hold-up démocratique qui va jusqu'à sanctionner de licenciement les salariés qui ne seraient pas vaccinés !

La Défenseure des droits, Claire Hédon, a, elle aussi, alerté sur les risques de discrimination qui pèsent sur les salariés : « *Les mesures prévues par le projet de loi ont pour conséquence d'opérer in fine une distinction entre les travailleurs détenteurs de l'un des trois documents demandés et les autres.* ». Elle pointe également le fait que « *les personnes en situation de pauvreté pourraient être doublement victimes* ». En effet, « *la carte des plus faibles taux de vaccinations recoupe celle de la pauvreté, de la fracture numérique, de l'accès aux services publics. Les nouvelles mesures comportent ainsi le risque d'être à la fois plus dures pour les publics précaires et d'engendrer ou accroître de nouvelles inégalités.* » Plus largement, la Défenseure des droits souligne que la mise en œuvre du passe sanitaire va conduire au « *contrôle d'une partie de la population par une autre* ».

Le gouvernement n'a que faire de ces recommandations !

En ce qui concerne la DGFIP, par un message du 23 juillet, le directeur général Jérôme Fournel a décliné sa vision de la mise en œuvre du projet de loi au sein de notre administration (alors que le processus législatif, même en configuration accéléré, est toujours en cours au moment où le message a été transmis).

Pour rappel, voici les principaux éléments de ce message :

« Les agents de la DGFIP affectés dans des trésoreries hospitalières situées dans l'enceinte d'un hôpital sont concernés par l'obligation vaccinale (sauf contre-indication médicale).

Le texte prévoit deux étapes :

Dès publication de la loi, qui interviendra dans les prochains jours, **les personnels concernés devront présenter, chaque jour, une attestation de vaccination ou à défaut un test négatif de moins de 2 jours.**

À compter du 15 septembre, un schéma vaccinal complet sera obligatoire.

Aux termes du projet de loi, les agents ne présentant pas ces justificatifs sont suspendus et ne perçoivent plus de rémunération jusqu'à régularisation de leur situation.

*J'ai tenu à porter à votre connaissance ces informations sans attendre le texte définitif, compte tenu de l'impact qu'il est susceptible d'avoir pour vous. En effet, **le respect de la date du 15 septembre suppose, pour celles et ceux d'entre vous qui êtes concernés et qui n'êtes pas vaccinés, d'initier le processus de vaccination immédiatement.***

*Par ailleurs, si l'obligation n'est pas de même nature, **il me paraît nécessaire que l'ensemble des agents ayant à intervenir dans une trésorerie hospitalière - même temporairement et même hors du périmètre physique de l'hôpital - soient vaccinés.***

Le 27 décembre 2020, le président de la République avait tweeté : « **Je l'ai dit, je le répète : le vaccin ne sera pas obligatoire. Ayons confiance en nos chercheurs et médecins. Nous sommes le pays des Lumières et de Pasteur, la raison et la science doivent nous guider** ».

Alors, pour faire simple et en quelques mots : le gouvernement Macron-Castex qui se déclarait, il y a quelques semaines, opposé à la vaccination obligatoire et au passe sanitaire, est en train d'imposer, en quelque jours et dans un processus démocratique dégradé, exactement le contraire !

Le directeur général applique avec zèle ce revirement politique et n'attend même pas la fin du vote des parlementaires et la consultation du Conseil constitutionnel pour brandir la menace de suspension préalable au licenciement de nos collègues exerçant dans les trésoreries hospitalières.

De surcroît, il leur demande, dès que la loi sera promulguée, de fournir un test PCR négatif tous les deux jours pour conserver le droit de travailler !

Nous ne sommes pas dupe et savons que cette obligation risque fort de s'étendre dans les semaines à venir aux agents en contact avec les usagers.

Nous nous opposons solennellement à ces menaces anticipées et appelons les collègues à signer massivement la pétition ci-dessous :

- pour le retrait de l'obligation vaccinale pour les agents exerçant en trésorerie hospitalière ;
- pour le retrait de l'obligation du passe sanitaire et des menaces de suspension préalable au licenciement pour l'ensemble des salariés concernés par le projet de loi.

Nom Prénom	Service	Signature

